



Les enfants d'abord !

Projet financé par le Département du Travail des Etats-Unis
Sous l'accord de Coopération N IL-28093-15-75-K-1



Projet ECLIC



**ELIMINER LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES ZONES
DE PRODUCTION DU CACAO**

ICI Secretariat Switzerland
Chemin de Balexert 9
1219 Châtelaine - Switzerland
+41 22 341 47 25

ICI National Office Côte d'Ivoire
II Plateaux, 7ème Tranche, Lot 3244,
Ilot 264 - Abidjan - Côte d'Ivoire
+225 22 52 70 97

ICI National Office Ghana
House #5 Mensah Wood Street,
East-Legon - Accra - Ghana
+233 302 998 870

www.cocoainitiative.org
info@cocoainitiative.org

VISION DU PROJET

Chaque enfant a accès à une éducation de base de qualité, au sein d'une famille renforcée et d'une communauté exempte du travail des enfants et engagée dans la protection des droits des enfants.

BUT DU PROJET

Contribuer à l'élimination du travail des enfants dans les zones de production du cacao en Côte d'Ivoire.



OBJECTIF DU PROJET

Réduire le travail des enfants dans 50 communautés productrices de cacao.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

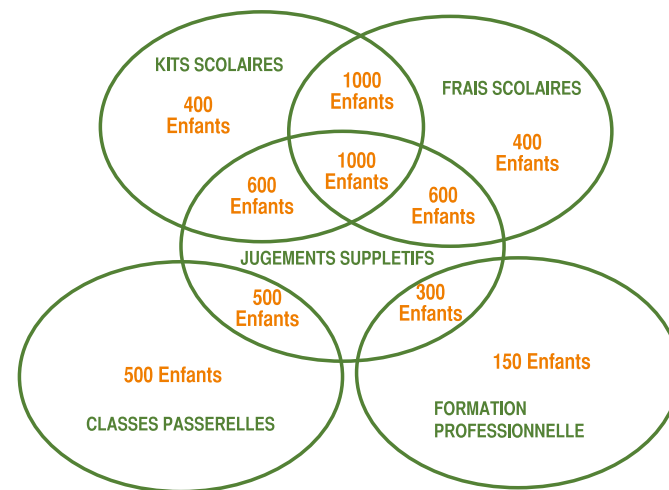
OS1	Accentuer la mobilisation communautaire dans la lutte contre le travail des enfants.
OS2	Augmenter le revenu des ménages vulnérables, ayant des enfants engagés dans le travail des enfants ou courant le risque de l'être.
OS3	Améliorer l'accès à une éducation de qualité pour les enfants engagés dans le travail des enfants ou courant le risque de l'être.

BENEFICIAIRES

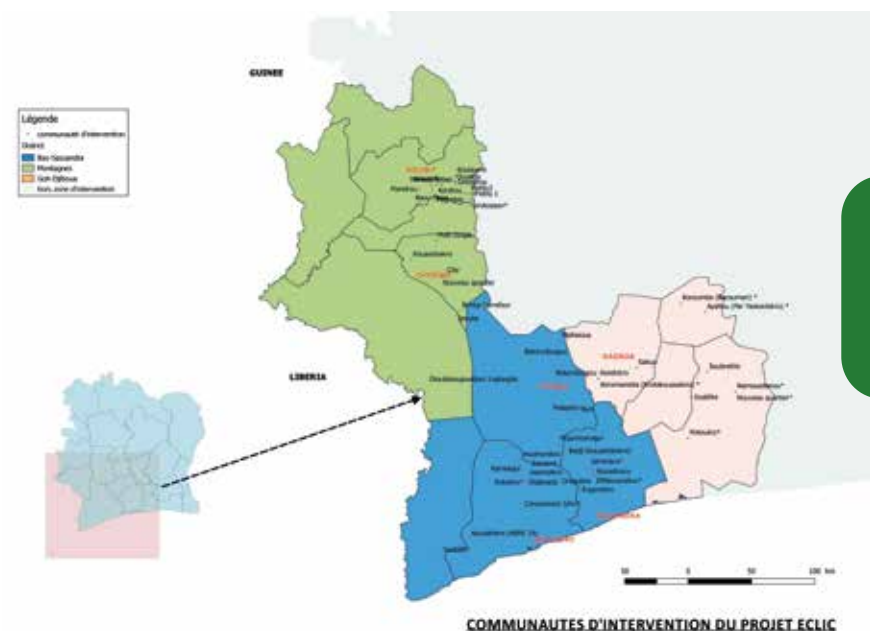
Le Projet ECLIC vient en appui de manière directe à 5450 enfants, 1500 ménages et 50 communautés.

CARTE D'INTERVENTION

Montagne, Goh-Djiboua, Bas Sassandra



ZONE D'INTERVENTION
Soubré / Gagnoa / San Pedro / Sassandra / Kouibly / Duékoué



CARTE DES ACTIVITES ECLIC

Produits	Principales activités
Objectif du projet : Réduire le travail des enfants dans 50 communautés productrices de cacao en Côte d'Ivoire	
MOBILISATION COMMUNAUTAIRE	
Résultat 1 : La mobilisation communautaire dans la lutte contre le travail des enfants a augmenté	
R1.1 La réceptivité des communautés sur la question du travail des enfants et l'importance de l'école est amplifiée	
PRODUITS : <ul style="list-style-type: none"> CCPE créés ou renforcés Formation offerte aux enfants, aux communautés et aux CCPE Équipements offerts aux CCPE Pré- et post-évaluation menées Ateliers de partage de bonnes pratiques organisés en faveur des CCPE 	<ul style="list-style-type: none"> 1.1.1 Créer/renforcer les Comités Communautaires de Protection des Enfants (CCPE) dans 50 communautés 1.1.2 Offrir un équipement de base aux membres des CCPE pour leur permettre d'entreprendre leurs activités 1.1.3 Former les membres des CCPE sur le travail des enfants, les causes, conséquences et solutions (avec un accent sur l'éducation et la formation professionnelle) et la sécurité et la santé au travail (SST) 1.1.4 Former les membres des CCPE sur les processus d'élaboration et de mise en œuvre des Plans d'Actions Communautaires 1.1.5 Conduire une pré- et post-évaluation sur la compréhension du travail des enfants et la sécurité et la santé au travail par les communautés 1.1.6 Organiser des sensibilisations communautaires sur le travail des enfants et les lois du travail, ainsi que les solutions u travail des enfants 1.1.7 Organiser les formations pour les enfants sur le travail des enfants et les droits de l'enfant 1.1.8 Former les CCPE pour les visites de ménages et des plantations en vue de collecter les données sur les enfants travailleurs et ceux à risque 1.1.9 Former les CCPE sur le référencement des cas de protection des enfants, en accord avec les mécanismes de protection existants 1.1.10 Organiser pour chaque CCPE un atelier conjoint pour partager les bonnes pratiques (pour leur permettre d'apprendre des autres communautés)
R1.2 Une approche communautaire pour lutter contre le travail des enfants est développée	
PRODUITS : <ul style="list-style-type: none"> Réunions initiales d'acteurs tenues aux niveaux régional et local Sessions d'élaboration de PAC organisées Appui à la mise en œuvre des activités des PAC offerte Suivi de la mise en œuvre des PACs effectué 	<ul style="list-style-type: none"> 1.2.1 Organiser une réunion nationale avec les acteurs impliqués dans la lutte contre le travail des enfants pour présenter les concepts, objectifs et méthodologie du projet 1.2.2 Organiser des rencontres initiales avec les acteurs régionaux (de chaque région des communautés sélectionnées) pour présenter les concepts, objectifs et méthodologie du projet 1.2.3 Organiser des réunions préliminaires dans chaque communauté sélectionnée pour présenter la portée et les objectifs du projet 1.2.4 Appuyer les CCPE dans l'organisation des réunions communautaires pour l'élaboration des PACs 1.2.5 Appuyer les CCPE dans l'organisation des réunions communautaires pour discuter et ajuster les PACs 1.2.6 Appuyer les CCPE dans l'organisation des réunions avec les acteurs locaux pour présenter les PACs et défendre/obtenir les ressources 1.2.7 Appuyer les communautés dans la mise en œuvre des activités prioritaires des PACs 1.2.8 Organiser des réunions mensuelles avec les CCPE pour évaluer la mise en œuvre des actions prévues 1.2.9 Appuyer les CCPE dans l'organisation des réunions communautaires régulières pour examiner la mise en œuvre et la mise à jour des PACs 1.2.10 Organiser des réunions semestrielles avec les facilitateurs communautaires pour partager les informations avec les autorités régionales
MOYENS DE SUBSISTENCE	
Résultat 2 : Le revenu des ménages avec des enfants engagés dans le travail des enfants ou à risque a augmenté	
R2.1 Le nombre de membres de la communauté mettant en œuvre des Activités Génératrices de Revenus a augmenté	
PRODUIT : <ul style="list-style-type: none"> Assistance technique et financière offerte aux AGRs 	<ul style="list-style-type: none"> 2.1.1 Organiser les femmes et les jeunes des ménages en organisations à base communautaires (OBCs) 2.1.2 Offrir une assistance technique et financière aux OBC dans la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus 2.1.3 Fournir une assistance technique continue et un suivi aux OBCs dans la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus
R2.2 Les organisations à base communautaire ont acquis des compétences techniques dans la gestion des Activités Génératrices de Revenus	
PRODUITS : <ul style="list-style-type: none"> Études de marché des AGRs et formations des OBCs effectués Mise en œuvre de cours d'alphabétisation fonctionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> 2.2.1 Faire une étude de marché pour identifier les opportunités de création de revenus (étude de faisabilité, forces, faiblesses, bonnes pratiques et contraintes pour chaque secteur des activités génératrices de revenus) 2.2.2 Former les OBCs sur les opportunités de création de revenus 2.2.3 Organiser des cours d'alphabétisation fonctionnelle pour les OBCs selon les secteurs d'activités choisies
ÉDUCATION	
Résultat 3 : Les enfants engagés dans le travail des enfants ou à risque, ont un meilleur accès aux possibilités éducatives de qualité	
R3.1 Les ressources éducatives sont améliorées	
PRODUITS : <ul style="list-style-type: none"> Classes passerelles établies Infrastructures scolaires améliorées Recherche et plaidoyer pour les enfants dans des campements effectués Services directs essentiels fournis aux enfants Formation offerte aux COGES 	<ul style="list-style-type: none"> 3.1.1 Établir des classes passerelles pour les enfants en âge d'aller à l'école 3.1.2 Construire ou rénover les classes passerelles 3.1.3 Offrir des opportunités de formations professionnelles adéquates, adaptées au marché du travail pour les enfants âgés de 14-17 ans 3.1.4 Créer, rénover ou équiper les cantines scolaires dans les communautés où cela est nécessaire 3.1.5 Distribuer des kits scolaires aux enfants engagés dans le travail des enfants ou à risque 3.1.6 Offrir une aide pour le financement des frais de scolarités aux enfants ciblés dans les communautés 3.1.7 Réhabiliter/construire des infrastructures (classes, latrines, sources d'approvisionnement en eau, etc.) 3.1.8 Appuyer les CCPE et les COGES dans l'organisation de campagnes d'inscription et d'assiduité à l'école 3.1.9 Créer et/ou renforcer les capacités des Comités de Gestion Scolaire (COGES) existants (sur la protection de l'enfant, le suivi des inscriptions et de l'assiduité, la qualité de l'enseignement et les bonnes pratiques de gestion scolaire) 3.1.10 Offrir une aide pour l'établissement d'actes de naissance pour les enfants engagés dans le travail des enfants ou à risque 3.1.11 Réaliser et diffuser les résultats d'une recherche sur la situation des enfants dans les campements (plaidoyer pour un meilleur accès aux services éducatifs pour les enfants dans ces campements) 3.1.12 Élaborer et mettre en œuvre un programme pilote visant à améliorer l'accès aux possibilités éducatives pour les enfants vivants dans les campements
R3.2 La protection de l'enfant en milieu scolaire est renforcée	
PRODUITS : <ul style="list-style-type: none"> Les mécanismes pour réduire la violence et les abus scolaires sont en place Formations offertes aux COGES et enseignants 	<ul style="list-style-type: none"> 3.2.1 Appuyer à l'élaboration et la diffusion de « règles de bonnes conduites » entre élèves et enseignants 3.2.2 Faciliter le développement de voyages organisés, supervisés par un adulte dans les écoles éloignées 3.2.3 Renforcer les capacités et les connaissances des enseignants et des superviseurs de circuits sur le travail des enfants et les politiques et lois existantes pour protéger les enfants